



École Universitaire
de Management

COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence 3 mention Gestion parcours International Partnership** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

Président(e) : M. Jean-Baptiste WELTE, professeur des universités

Membres :

Mme Kirsten BURKHARDT-BOURGEOIS, maître de conférences,

Mme Véronique COLLANGE, maître de conférences,

M. Samuel MERCIER, professeur des universités,

M. Gregory WEGMANN, vice-président, professeur des universités.

Article 2 :

Le directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 12/11/2024

La Directrice de l'IAE

Mme Mathilde PULH